

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 11 Avril 2024

Délibération n°2024/04

Date de convocation : 5 avril 2024

Date d'affichage : 26 mars 2024

Nombre de délégués en exercice : 9

Nombre de délégués présents : 7

L'an deux mil vingt-quatre le 11 avril à 18 heures 30, le comité syndical du Syndicat Intercommunal du centre nautique Lyon Saint Fons Vénissieux régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Nacer KHAMLA, Président.

Présents : M. BARBA, M. BLACHE, Mme BOURGEAT, M. GAUTIN, M. KHAMLA, M. MEBARKI, M. ODIARD

Excusés : Mr BERZANE, Mme GOUST, Mme NUBLAT-FAURE, M. YAZAR Murat

Absents : M. BUSTOS, M. DEBAT, M. MATEO, et M. SAADAOUI

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Secrétaire de séance : M. BARBA

Reçu le 16 AVR 2024

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

En application de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical doit se prononcer avant le 30 juin 2024 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président.

Les informations que contient le compte administratif sont par ailleurs concordantes avec celles présentées par le comptable public dans le cadre de son Compte de Gestion.

Recettes de fonctionnement 2023	3 260 837,06
Dépenses de fonctionnement 2023	3 202 160,43
Résultat de fonctionnement 2023	58 676,63
Excédent de fonctionnement de clôture reporté 2022	294 265,13
Part affectée à l'investissement article 1068	-31 450,39
Excédent de fonctionnement de clôture 2023	321 491,37
Recettes d'investissement 2023	239 059,49
Dépenses d'investissement 2023	192 695,83
Résultat d'investissement 2023	46 363,66
Déficit d'investissement de clôture reporté 2022	-11 477,29
Résultat d'investissement de clôture 2023	34 886,37
Restes à réaliser en dépenses 2023	14 500,00
Restes à réaliser en recettes 2023	
Etat des restes à réaliser 2023	-14 500,00
Excédent global de clôture 2023	356 377,74

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Michel BARBA pour assurer la Présidence de la séance pour le vote du Compte Administratif 2023. Madame Danielle BOURGEAT est élu à l'unanimité.

Monsieur le Président s'étant retiré, Madame Danielle BOURGEAT propose d'approuver le Compte Administratif 2023 tel qu'il vient d'être présenté.

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte Administratif 2023.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Nacer KHAMLA

